

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 365-2022 concernant la prévention incendie et abrogeant le règlement no 198-2009.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4^e) jour du mois d'août deux mille vingt-deux (2022).


Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

